

couronnées & tous les Souverains de la terre, sont à chaque moment exposés à subir la même loi naturelle; de se contenter de la portion de l'héritage que le Seigneur du ciel & de la terre a bien voulu leur donner; de s'appliquer à faire jouir leurs peuples d'une douce & tranquille Paix; quelques-unes de ces Puissances prirent de là occasion de troubler les négociations de la Paix, sous prétexte que si le jeune Dauphin qui restoit à la France, venoit à mourir, le Roi Philippe V. se trouvant le plus proche Successeur de la Couronne de France, réuniroit les deux Monarchies sur sa tête: toutes les assurances qu'on leur donna du contraire, ne furent pas capables de les persuader: enfin on en fit une des conditions de la Paix générale, à laquelle le Roi Très Chrétien acquiesça, & consenti que la Reine d'Angleterre avec tous ses Alliez, prissent les plus fortes mesures & toutes les assurances qu'on pourroit imaginer, pour empêcher que jamais les Couronnes de France & d'Espagne fussent sur la tête d'un même Prince.

*Le Roi Philippe V. renonce à la Couronne de France.*

III. Comme il n'auroit pas suffi de la simple déclaration du Roi Très-Chrétien, & qu'il falloit encore l'acquiescement & la renonciation du Roi d'Espagne son petit fils, pour ôter tout prétexte de chicane à ceux qui ne cherchoient que l'occasion de perpétuer la guerre: le Roi Philippe V. donna sa renonciation au droit qu'il avoit de succéder à son rang à la Couronne de France, en la meilleure forme que les Puissances de l'Europe l'avoient demandé aux Conférences d'Utrecht; la Reine d'Angleterre ex-  
pliqua